

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une surface commerciale de produits frais et d'une boulangerie à Montévrain (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI AMELISA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur DUMONT Denis - Gérant

RCS / SIRET

4 9 2 9 6 0 1 5 8 0 0 0 1 1

Forme juridique

Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a) Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'une aire de stationnement de 121 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé au 6 rue du Clos Rose à Montévrain (77144). Il occupe la parcelle n°19 section YA Zone UX du PLU (9 600 m²) dans la ZAC "Le parc Clos du Chêne". Il ne relève pas de la réglementation ICPE.

Le projet a pour objet:

- la démolition du bâtiment existant sur la parcelle 19, correspondant à un magasin Costa (vente de Carrelage et marbres), d'une emprise de 4 118.00 m²
- la création d'un magasin de produits frais d'une surface de plancher de 2 095.00 m², soit 2141.00 m² d'emprise au sol
- la création d'un parking alloué au magasin de 121 places dont 4 PMR (1 rechargeable), 13 places rechargeables et 104 places perméables Evergreen. 22m² seront consacrés aux deux roues.

L'accès au site est existant et ne sera pas modifié, il se fait via la rue du Clos Rose. Avant-projet le nombre de places de parking est de 18.

4.2 Objectifs du projet

Afin de proposer une nouvelle offre commerciale aux habitants de la commune et de ses environs, le projet prévoit la construction d'un commerce de produits frais et d'une boulangerie avec son parking attenant.

Il permet ainsi de conforter une offre de proximité, facteur de dynamisation pour le commerce du territoire. Il renforcera l'offre déjà proposée à la clientèle et limitera les déplacements vers des pôles commerciaux plus éloignés

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Démolition de la construction existante. 21 arbres à hautes tiges seront également coupés, dessouchés et remplacés dans cette opération (cf. plan en annexe 4). 22 arbres seront conservés et 21 arbres seront replantés.

Construction du nouveau bâtiment en lieu et place du magasin existant tout en respectant les recommandations du plan local d'urbanisme. L'emprise au sol de 2 141m² au sol respectera l'emprise au sol imposé dans le plan local d'urbanisme fixé à 60% (22.3% dans le cadre du projet).

Accès au site existant conservé via la rue du Clos Rose (y compris les murs maçonnés).

Clôtures en limites séparatives et en limites de propriétés existantes conservées. Bande plantée au Nord existante non impactée et non modifiée dans le cadre du projet.

Raccordements existants non modifiés (gaz, AEP, TELECOM, EU, EP)

Bassin de rétention des eaux pluviales existant à l'angle Ouest du site supprimé et remplacé par un bassin d'infiltration enterré de 232m³ complété d'un relevage des eaux avec une surverse sur le réseau public existante de 2.1 L/s/hectare avant rejet dans le réseau communal et équipé en amont de 2 séparateurs à hydrocarbures (cf. annexe volontaire V6 : Dimensionnement du bassin de rétention).

Les aires de stationnements seront illuminées par des candélabres solaires autonomes doubles de 12.00 m de haut pour assurer un parfait éclairage du parking.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation d'un immeuble commercial comprenant :

- un magasin de produits frais avec une surface de vente de 902.00m², une zone arrière caisses et sas de 110.80 m², une réserve avec chambre froide et un laboratoire boucherie 670.10 m² ;

- une boulangerie avec une surface de vente de 60m², un laboratoire de 159.50m² et des locaux sociaux de 32.9m²

La surface de planchers globale est de 2 095.00m², dont 902.00 + 60.00 = 962.00 m² de surface de vente.

Le projet prévoit une emprise au sol plus petite qu'actuellement sur la parcelle du projet. Le magasin créé est un simple rez de chaussée, il n'y a pas de surface de plancher en étage.

Les espaces libres seront composés des espaces pleine terre ainsi que de 121 places de stationnement dont 4 places PMR et 22m² dédiée aux deux roues.

Les espaces libres seront plantés de graminées, plantes aromatiques, herbes de la pampa, arbustes bas et autres massifs arborés. Les abords de la rue du Clos rose et de la limite de propriété seront plantés d'arbres à hautes tiges, retenue dans des essences locales, à savoir des arbres fruitiers, tel que le cerisier et le prunus, valorisant ainsi le cadre de vie de l'exploitation.

Les aires de stationnement visiteurs ne seront pas visibles depuis la voie d'accès principale par la réalisation d'un traitement paysagé qualitatif afin de s'intégrer au mieux dans le paysage urbain.

Une haie vive à feuillage persistant suffisamment dense sera plantée en périphérie du projet pour former un écran.

Des écrans boisés seront plantés autour des parcs de stationnement et ils seront divisés par des rangées d'arbres et des haies vives.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcelle	9 600m ²
Magasin : Surface au sol / Surface au plancher	2 141 m ² / 2 095 m ²
Emprise au sol des aires de stationnement	4 954.50 m ²
Toitures/Voieries+parking/parking evergreen/Pleine terre	2141m ² /3502m ² /1300m ² /2657m ²
Plantations (besoin)	27u (pleine terre) + 16u (parking)
Arbres conservés / Arbres plantés	22u / 21 u

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

6, rue du Clos Rose
77 144 MONTEVRAIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 4 5' 1 1" E Lat. 4 8° 5 1' 12" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I les plus proches : 4,8 km à l'Est - 110020181- BOISEMENT DE MONTGUILLON ET BOIS DE LA GARENNE & 4,8 km à l'Ouest - 11001218 - ETANG DE LALOY / ZNIEFF de type II la plus proche (2,9 km au Sud) : 110001182 - FORÊTS D'ARMAINVILLIERS ET DE FERRIERES Cf. annexe volontaire V1
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrêté de protection du biotope le plus proche (5,7km au Nord-Est) : FR3800009 Marais De Lesches Cf. annexe volontaire V2
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe volontaire V3
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-ET-GONDOIR approuvé lors du Conseil Communautaire du 27 novembre 2017 par la délibération N°2017/099. Le site du projet n'est pas répertorié dans les zones à enjeux (bruyantes ou calmes)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site patrimonial remarquable le plus proche (600m au Sud) : 1911140137 - SPR de Jossigny
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe volontaire V4

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune soumise à un Plan de prévention des risques naturels inondation (PPRN Risque Inondation) : 77DDT20090010 - PPRI Marne IsleslesVil àStThibau prescrit le 03/08/2001 et approuvé le 27/11/2009 - ALEA : Inondations Commune concernée par un Plan de prévention des risques naturels Risque de Mouvement de terrain : 77DDT20010034 - PPRsecheresse Montévrain prescrit le 11/07/2001 - ALEAS : Tassements différentiels
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la vaste Zone de répartition des Eaux "Albien"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe volontaire V5
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 Directive Oiseaux le plus proche (4,9 km au Nord) : FR1112003 Boucle de la Marne Site NATURA 2000 Directive Habitats le plus proche (7,5 km à l'Ouest) : FR1100819 - Bois de Vaires-sur-Marne Cf. annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites classés les plus proches (2,5 km) : Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire à l'Ouest et Ferme du Génitoy au Sud-Ouest. Cf. annexe volontaire V5

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de démolition seront exportés vers des filières de recyclage
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, le site est déjà urbanisé sans intérêt patrimonial. Le projet entraînera la démolition des bâtiments existants et une augmentation du nombre de places de parking (de 18 à 121). 22 arbres seront conservés et 21 seront plantés : 1 arbre pour 100m ² de pleine terre et 1 arbre/5places de parking. Plusieurs autres types de plantations sont prévues : arbustes bas et autres massifs arborés, graminées, plantes aromatiques, (Cf. §4.3.2).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà urbanisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Canalisations de matières dangereuses recensées dans un rayon de 1000 m du site du projet (Gaz naturel) mais pas sur le site du projet en lui-même ni en sa bordure.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à des risques d'inondation mais l'emprise du projet n'est pas concernée par le zonage réglementaire des prescriptions. L'emprise du terrain est concerné par des risques moyens de tassements différentiels (argile) prescrits. Le risque sismique dans la commune est très faible. Le potentiel radon dans la commune est faible. L'exposition au retrait des gonflements argileux est moyenne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Immeuble de commerce. Les eaux usées seront raccordées au réseau existant.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet offrira de nouveaux services, par conséquent des individus seront amenés à s'y rendre ce qui occasionnera un flux de véhicules. L'impact sera limité au regard de l'emplacement du projet dans la ZAC du Clos du chêne avec plusieurs enseignes commerciales déjà en place. Une étude de trafic conclue à une génération de trafic limité de 14 véhicules suppl./h avec un réseau routier qui garde de bons niveaux de fonctionnement avec des réserves de capacité favorables.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est susceptible d'être une source de bruit temporaire. En phase d'exploitation, le projet engendrera du bruit lié aux déplacements des véhicules mais son impact sera faible au regard de son emplacement et du flux de voitures déjà existant.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations en phase d'exploitation ; il est possible que des vibrations soient engendrées en phase de chantier d'aménagement mais seulement de façon très temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet de la mise en place d'un éclairage pour sécuriser la circulation et les personnes. Les émissions sont négligeables au vu du contexte urbain du secteur du projet (ZAC Clos du Chêne).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets liés au trafic automobile, mais pas de manière significativement plus importante qu'avant projet au regard de son emplacement (ZAC du Clos du Chêne) .
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront récupérées dans un bassin d'infiltration enterré de 232m3 complété d'un relevage des eaux avec une surverse sur le réseau public existante (2.1 l/s/hectare) avant rejet dans le réseau communal et équipé en amont de 2 séparateurs à hydrocarbures (cf. annexe volontaire V6 : Dimensionnement du bassin de rétention). Les eaux usées seront raccordées au réseau existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Immeuble de commerce. Les déchets sont stockés dans des containers spécifiques à chaque usage ou traités par compactage (cartons). La collecte des déchets est effectuée par des société privées chaque semaine, hormis pour les cartons et autres emballages traités dans un compacteur extérieur dont la benne de stockage est évacuée régulièrement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà urbanisé. Bâtiment commercial déjà existant avant projet (vente de carrelage et marbres).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site est déjà pourvu d'un bassin de rétention d'eau, à ciel ouvert, implanté à l'angle Ouest du site, il sera supprimé et remplacé par un bassin d'infiltration enterré (cf. annexe volontaire V6 : Dimensionnement du bassin de rétention). Le raccordement aux eaux pluviales du nouveau bassin sera le même qu'initialement, après le traitement des eaux comme suit :

- les eaux pluviales du parking seront collectées vers un séparateur à hydrocarbures avant d'être acheminées vers le bassin tampon ;
- les eaux pluviales des toitures seront collectées dans un réseau spécifique indépendant de celui du parking, et acheminées vers le bassin tampon.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs types de plantations sont prévues : arbres de hautes tiges, arbustes bas et autres massifs arborés, graminées, plantes aromatiques, (cf. détail en §4.3.2)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, le projet s'insère dans une modification de site avec une emprise au sol plus petite qu'actuellement, dans la Zone UX du PLU (zone constituée des secteurs d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services.), dans la ZAC commerciale "Le parc Clos du Chêne". Il n'entraînera aucune consommation de foncier naturel ou agricole. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur le site Natura 2000 le plus proche (4,9 km N-O). Les aléas et risques naturels sont faibles. Les impacts liés aux nuisances sonores, lumineuses et au trafic routier sont limités et absorbables par le réseau viaire déjà existant.

Le projet respectera la réglementation liée aux problématique de la gestion des eaux pluviales (bassin enterré).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe volontaire V1 : ZNIEFF Annexe volontaire V2 : Protections réglementaires Annexe volontaire V3 : Réserves Annexe volontaire V4 : Zones humides Annexe volontaire V5 : Sites inscrits/Sites Classés Annexe volontaire V6 : Note de calcul dimensionnement bassin de rétention

9. Engagement et signature

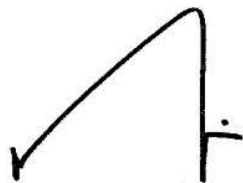
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



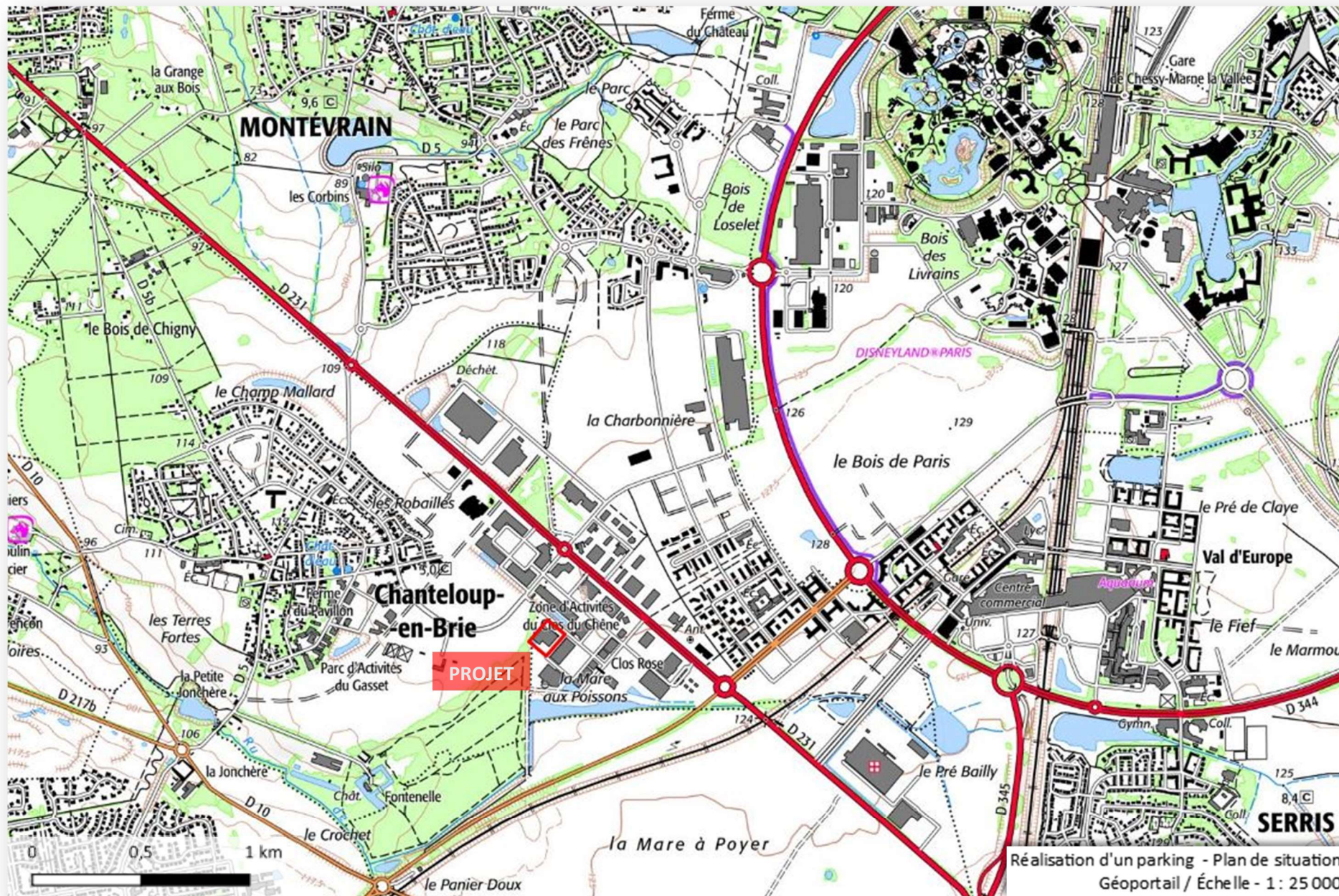
Fait à CHAPPONAY

le, 29/04/2021

Signature



Annexe 2 – Plan de situation



Annexe 3 – Prises de vue en relation avec le projet

Images datées de mai 2019

Emplacement du projet



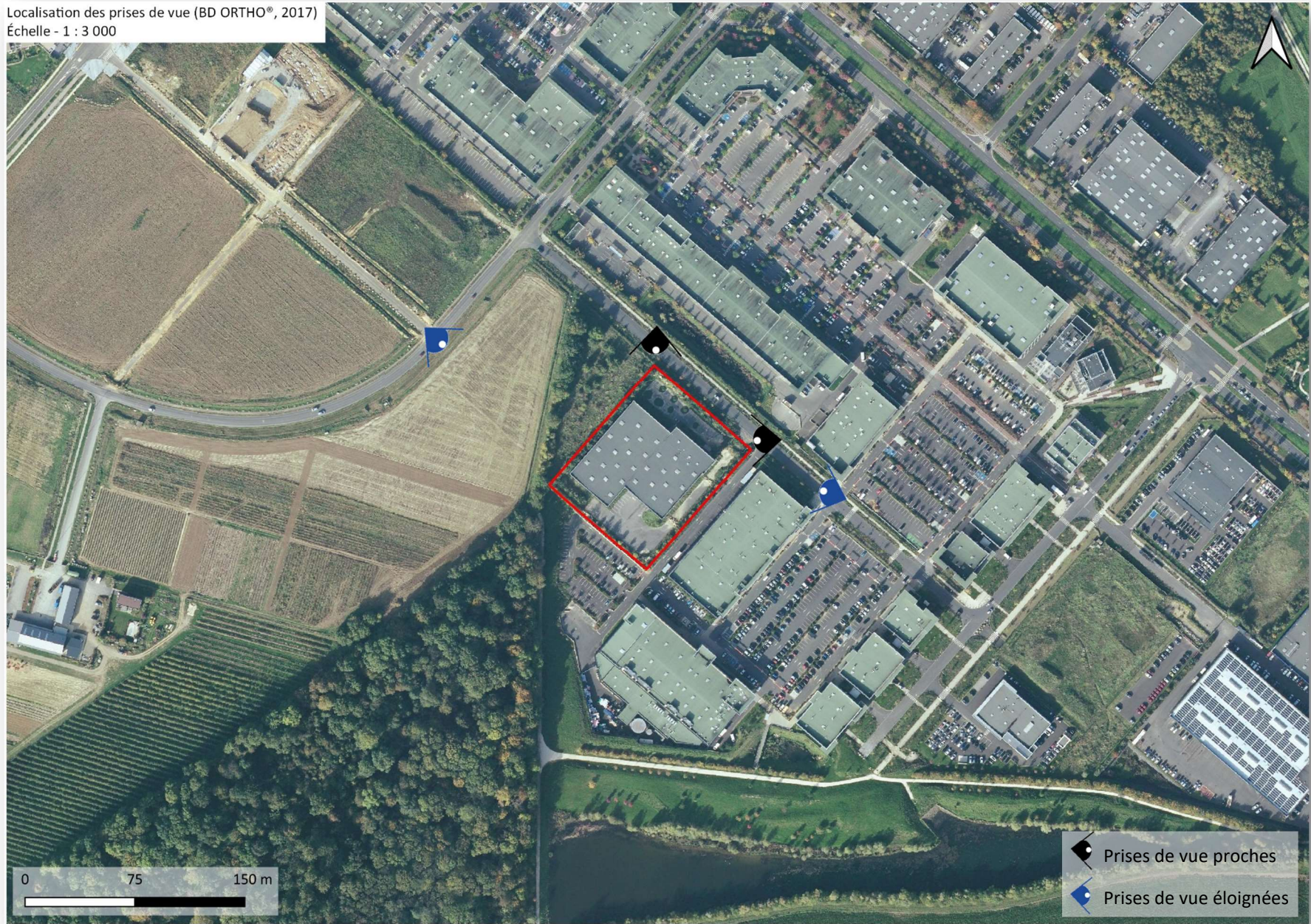
Emplacement du projet



Emplacement du projet

Emplacement du projet

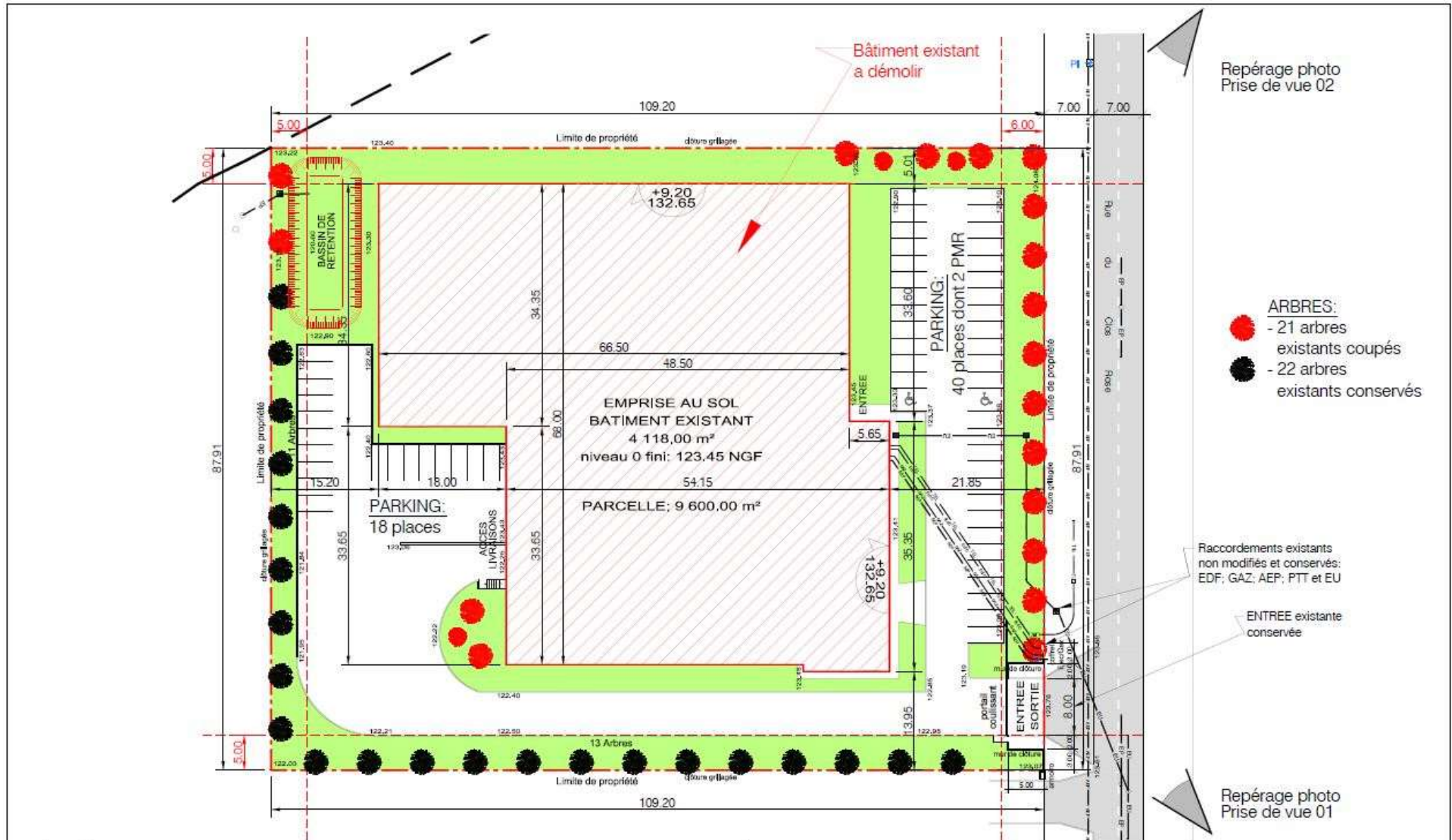
Localisation des prises de vue (BD ORTHO®, 2017)
Échelle - 1 : 3 000



Prises de vue proches
Prises de vue éloignées

Annexe 4 – Plans du projet

Plan de masse du bâtiment existant, à démolir

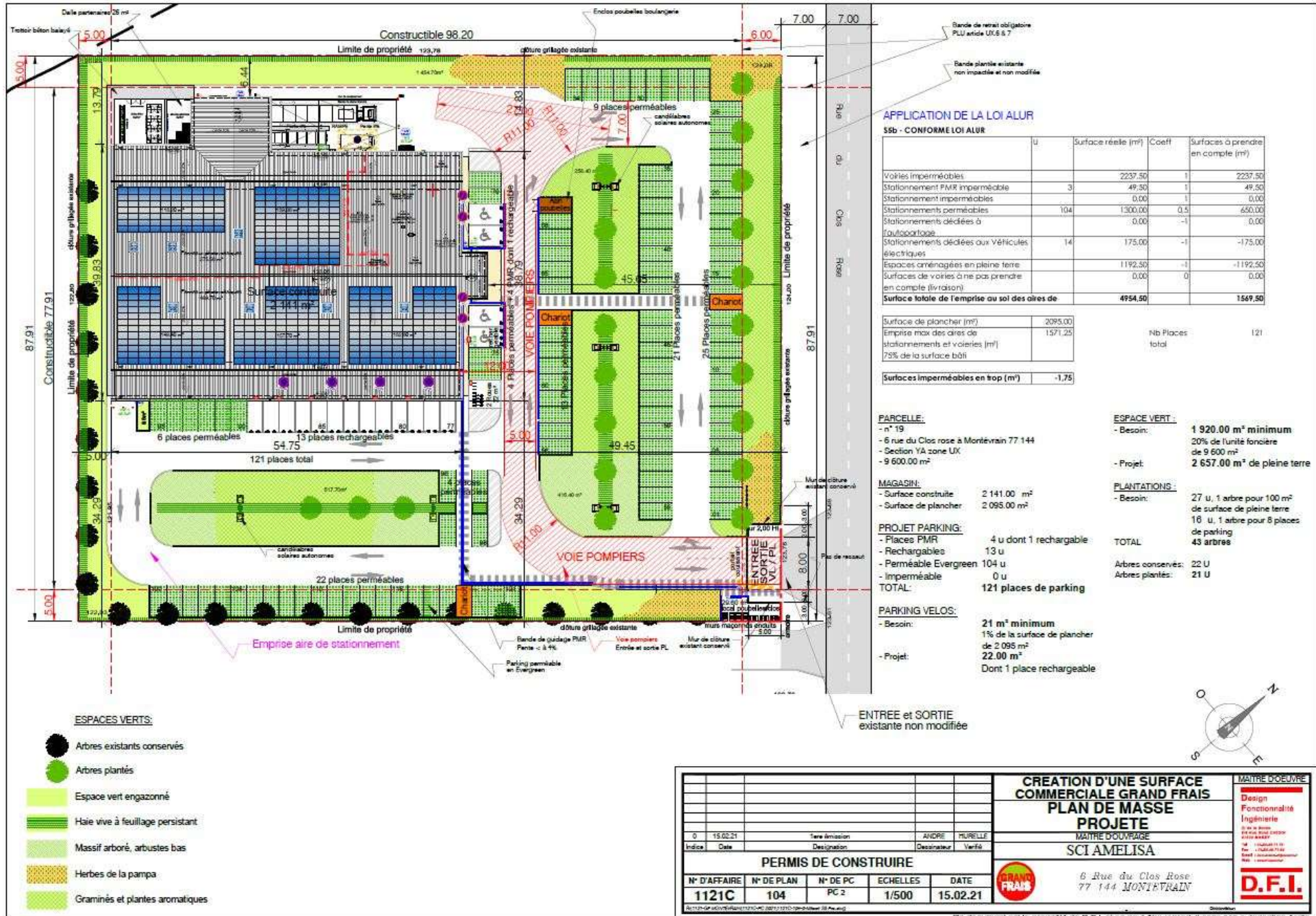


Parcelle:
 - n° 19 au 6 rue des Roses à Montevrain 77 144
 - Section YA zone UX
 - 9600 m²

Batiment:
 - Emprise globale du bâtiment existant à démolir: 4 118.00 m²



ANNEXES DEMOLITIONS				CREATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE GRAND FRAIS PLAN DE MASSE EXISTANT MAITRE D'OUVRAGE SCI AMELISA		MAITRE D'OEUVRE Design Fonctionnelle Ingénierie 11 rue des Roses 77144 MONTVRAIN 03 28 28 11 11 03 28 28 11 11 03 28 28 11 11 03 28 28 11 11
N° D'AFFAIRE	N° DE PLAN	N° DE PC	ECHELLES	DATE	6 Rue du Clos Rose 77 144 MONTVRAIN	
1121A	120	A 1	1/500	15.02.21		



APPLICATION DE LA LOI ALUR

35b - CONFORME LOI ALUR

	U	Surface réelle (m²)	Coeff	Surfaces à prendre en compte (m²)
Voies imperméables				
Stationnement PMR imperméable	3	49.50	1	49.50
Stationnement imperméables		0.00	1	0.00
Stationnements perméables	104	1300.00	0.5	650.00
Stationnements dédiés à l'autoparcage		0.00	-1	0.00
Stationnements dédiés aux Véhicules électriques	14	175.00	-1	-175.00
Espaces aménagés en pleine terre		1192.50	-1	-1192.50
Surfaces de voies à ne pas prendre en compte (livraison)		0.00	0	0.00
Surface totale de l'emprise au sol des aires de		4954.50		1569.50

Surface de plancher (m²)	2095.00	Nb Places total	121
Emprise max des aires de stationnements et voies (m²)	1571.25		
75% de la surface bâti			
Surfaces imperméables en top (m²)	-1.75		

PARCELLE:
 - n° 19
 - 6 rue du Clos rose à Montevrain 77 144
 - Section YA zone UX
 - 9 600.00 m²

ESPACE VERT:
 - Besoin: **1 920.00 m² minimum**
 20% de l'unité foncière de 9 600 m²
 - Projet: **2 657.00 m²** de pleine terre

MAGASIN:
 - Surface construite: 2 141.00 m²
 - Surface de plancher: 2 095.00 m²

PLANTATIONS:
 - Besoin: 27 u, 1 arbre pour 100 m² de surface de pleine terre
 16 u, 1 arbre pour 8 places de parking
TOTAL: 43 arbres

PROJET PARKING:
 - Places PMR: 4 u dont 1 rechargeable
 - Rechargeables: 13 u
 - Perméable Evergreen: 104 u
 - Imperméable: 0 u
TOTAL: 121 places de parking

Arbres conservés: 22 U
Arbres plantés: 21 U

PARKING VELOS:
 - Besoin: 21 m² minimum
 1% de la surface de plancher de 2 095 m²
 - Projet: 22.00 m²
 Dont 1 place rechargeable

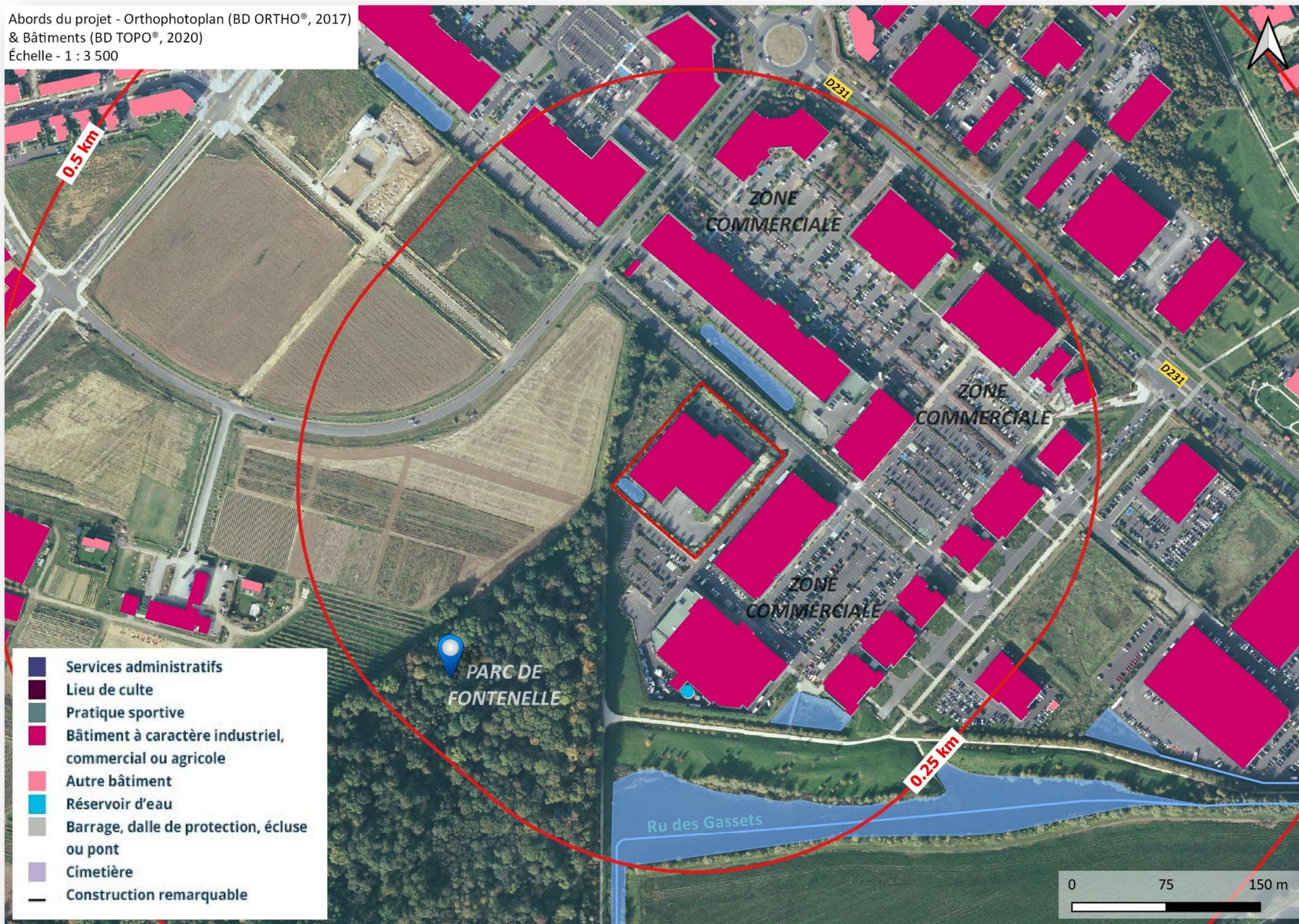
- ESPACES VERTS:**
- Arbres existants conservés
 - Arbres plantés
 - Espace vert engazonné
 - Haie vive à feuillage persistant
 - Massif arboré, arbustes bas
 - Herbes de la pampa
 - Graminés et plantes aromatiques

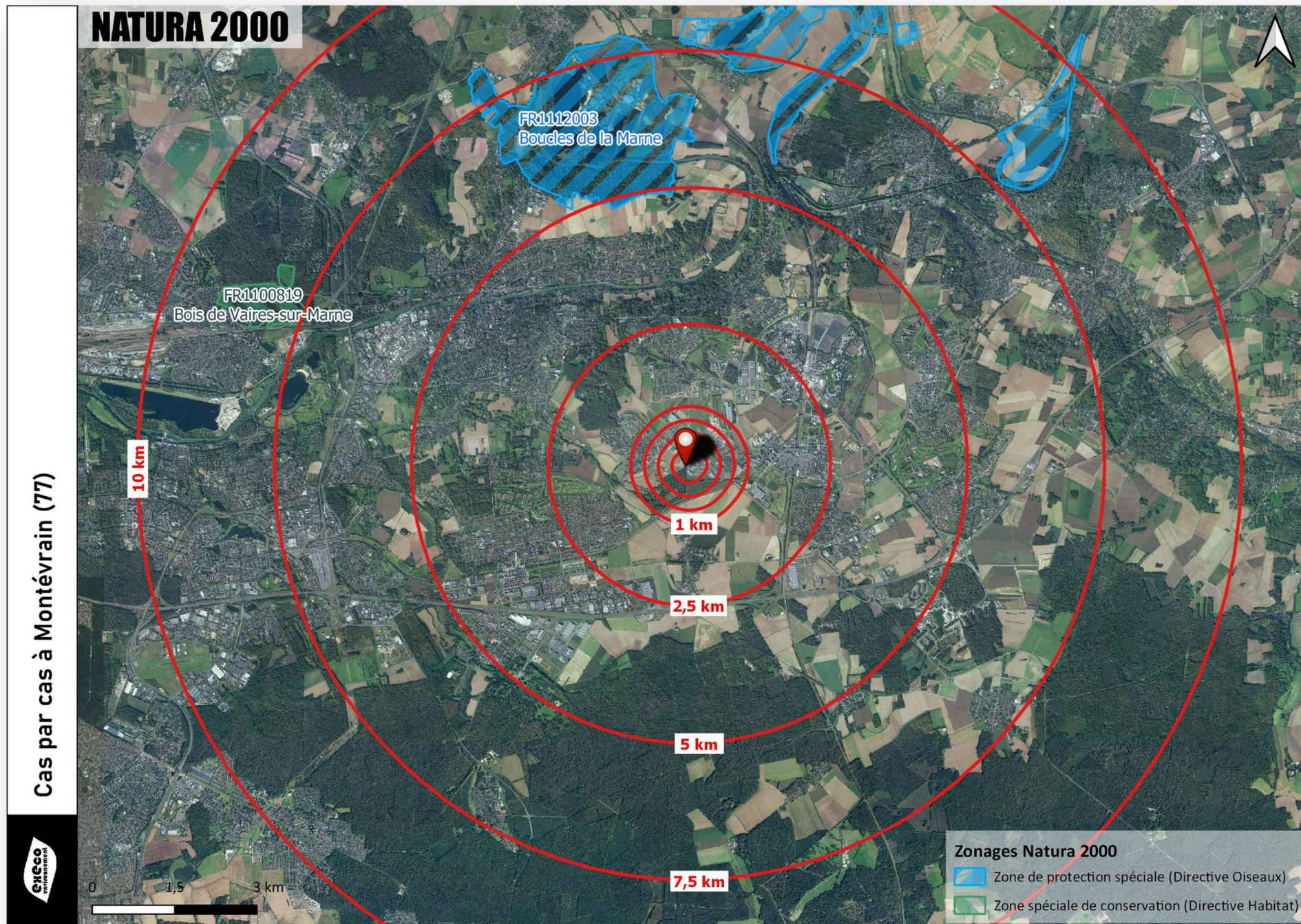


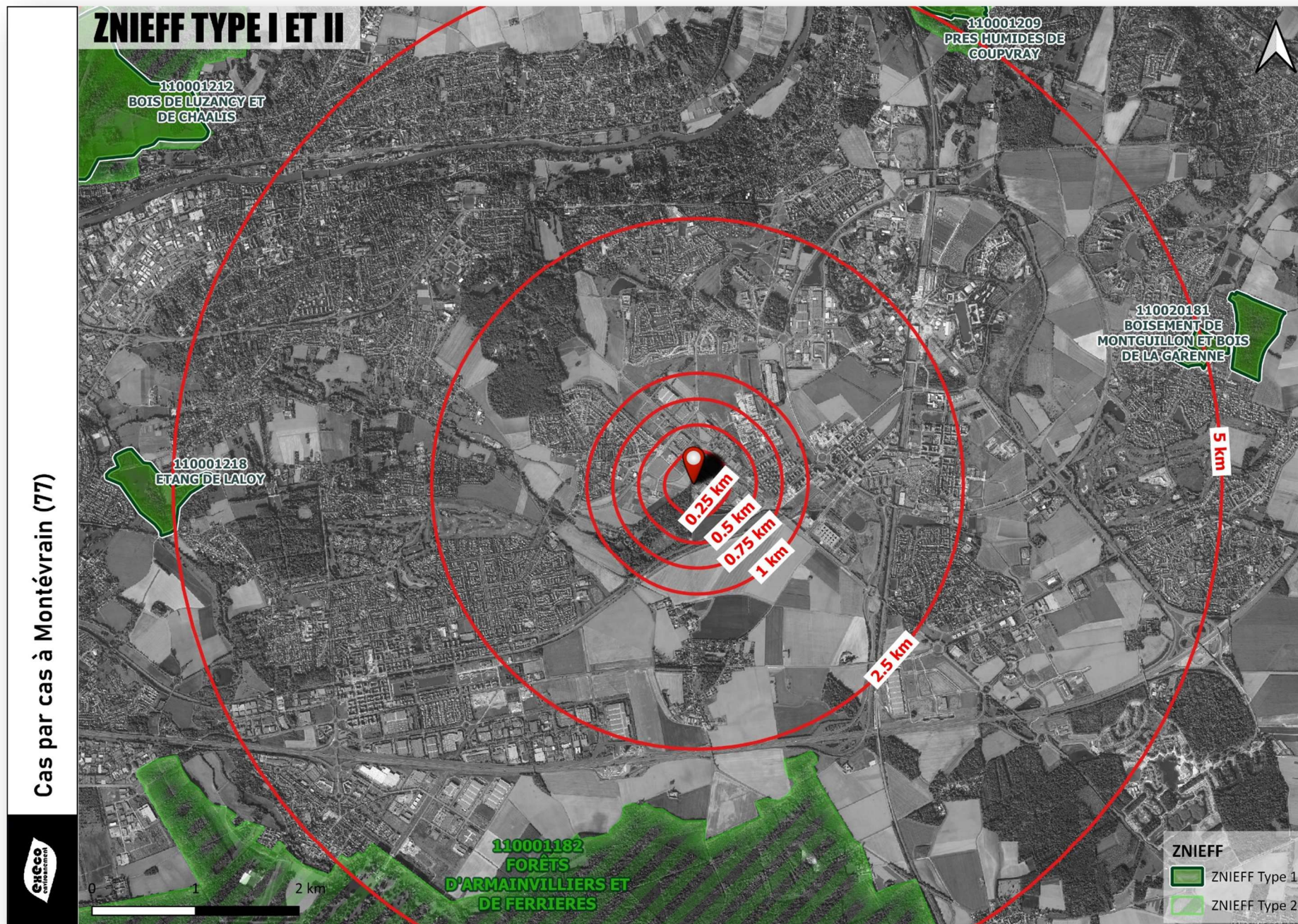
				CREATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE GRAND FRAIS		MATRE D'OEUVRE	
				PLAN DE MASSE		Design	
				PROJETE		Fonctionnalité	
				MATRE D'OUVRAGE		Ingénierie	
				SCI AMELISA		10 Rue de la République 77100 MONTEVRAIN 03 77 42 42 11 03 77 42 42 11 03 77 42 42 11	
PERMIS DE CONSTRUIRE						D.F.I.	
N° D'AFFAIRE	N° DE PLAN	N° DE PC	ECHELLES	DATE			
121C	104	PC 2	1/500	15.02.21			

Annexe 5 – Abords du projet

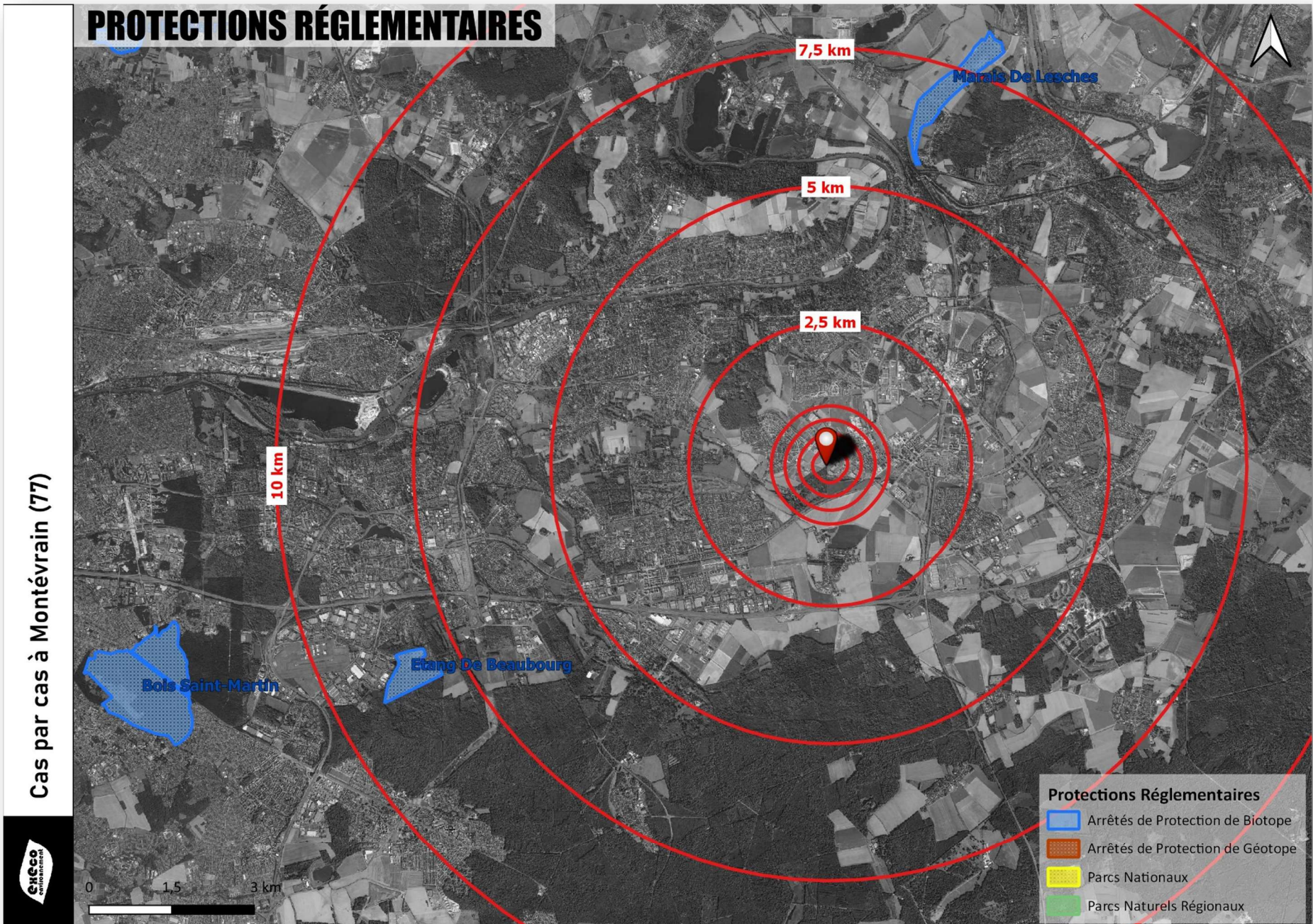
Abords du projet - Orthophotoplan (BD ORTHO®, 2017)
& Bâtiments (BD TOPO®, 2020)
Échelle - 1 : 3 500



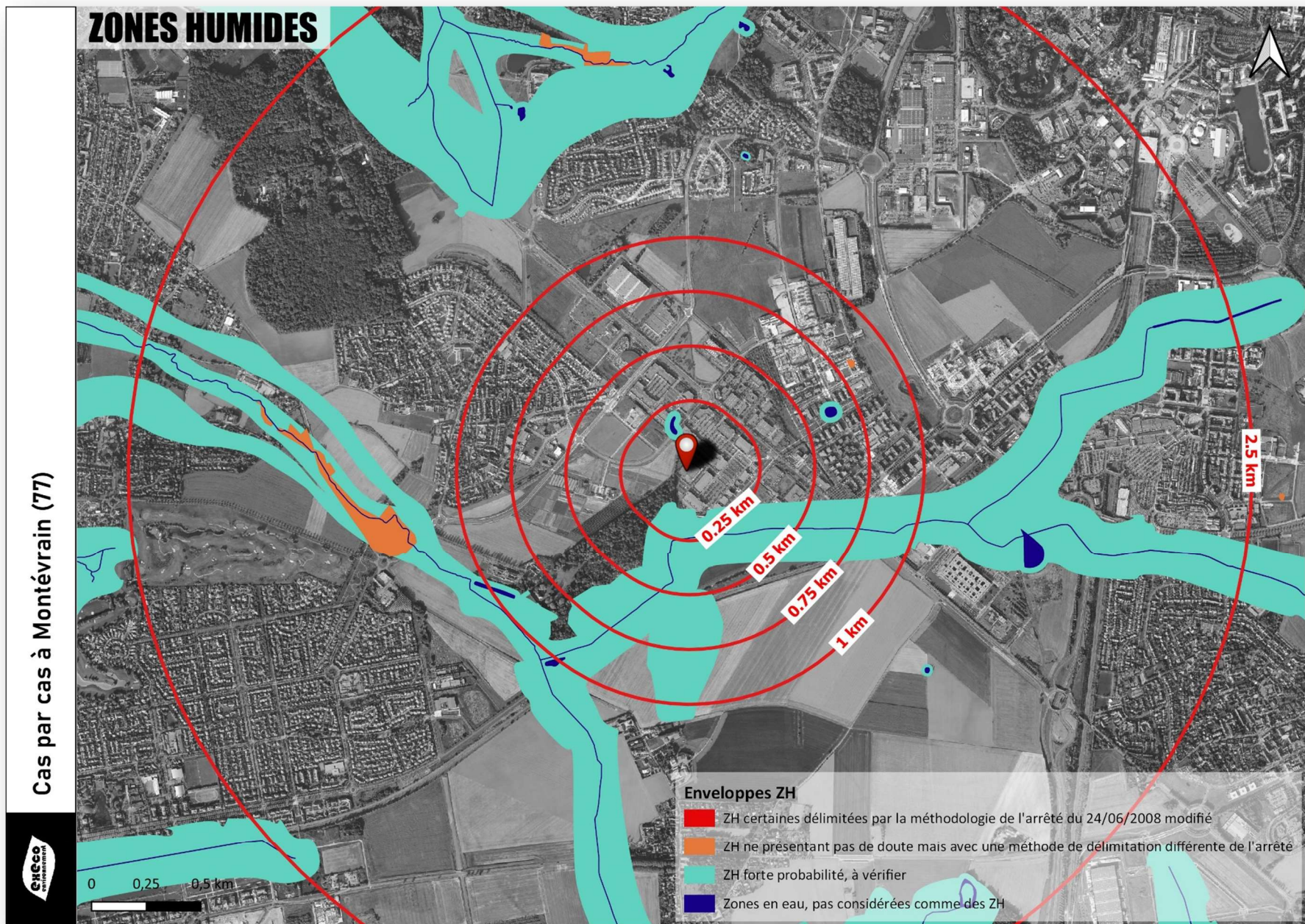




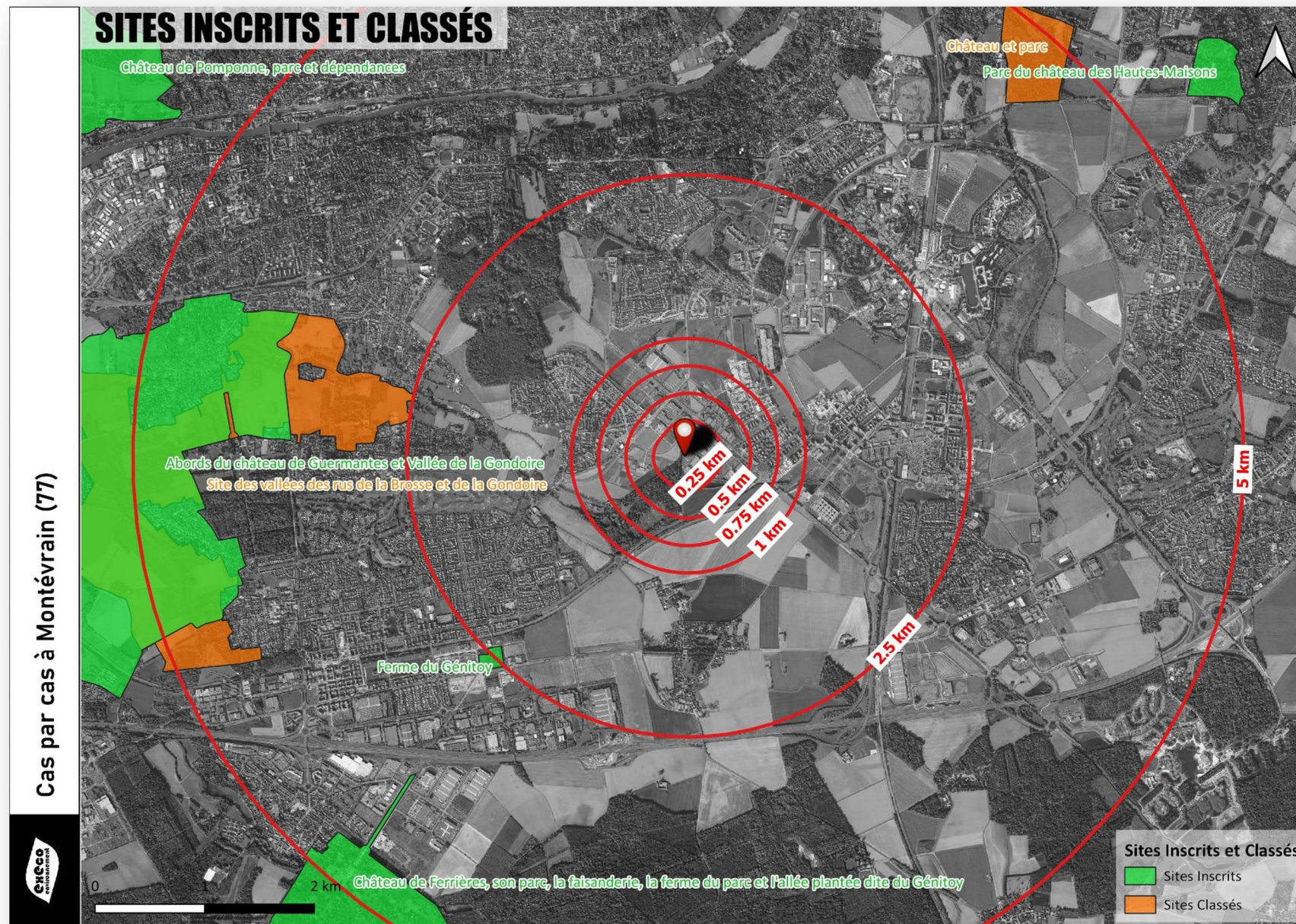
Annexe V2 - Protections réglementaires







Annexe V5 – Sites inscrits/sites classés



Annexe V6 – Note de calcul dimensionnement bassin de rétention

Dimensionnement du bassin de rétention :

Le dimensionnement des ouvrages retenus est effectué par la méthode des volumes. Cette méthode est celle conseillée par l'instruction technique de 1977.

Les calculs ci-dessous ont été faits sur la base des dispositions prévues à l'article Ux.4 du PLU.

A savoir :

- Le débit de fuite est de $Q = 2.1 \text{ l/s/ha}$
- Le dimensionnement de la rétention se fait pour une pluie de retour de 10 ans minimum.

1. Surface active Sa :

	Surfaces (m ²)	Coefficient de ruissellement Cr
Toiture	2 141.00	1
Voieries + parking	3 502.00	0.9
Parking Evergreen	1 300.00	0.5
Pleine Terre	2 657.00	0.2

$$Sa = (2141 * 1) + (3502 * 0.9) + (1300 * 0.5) + (2657 * 0.2) = 6474.20 \text{ m}^2$$

2. Débit de fuite par unité de surface active :

$$q = \frac{360}{Sa} * Q = \frac{360}{0,64742} * 0,0021 = 1,168 \text{ mm/h}$$

Avec $Q = 0.0021 \text{ m}^3/\text{s}$
 $Sa = 0.64742 \text{ ha}$

3. Volume utile de rétention pour l'opération :
- Période de retour de 10 ans.
 - Le projet se situe dans la région I (voir schéma ci-dessous)

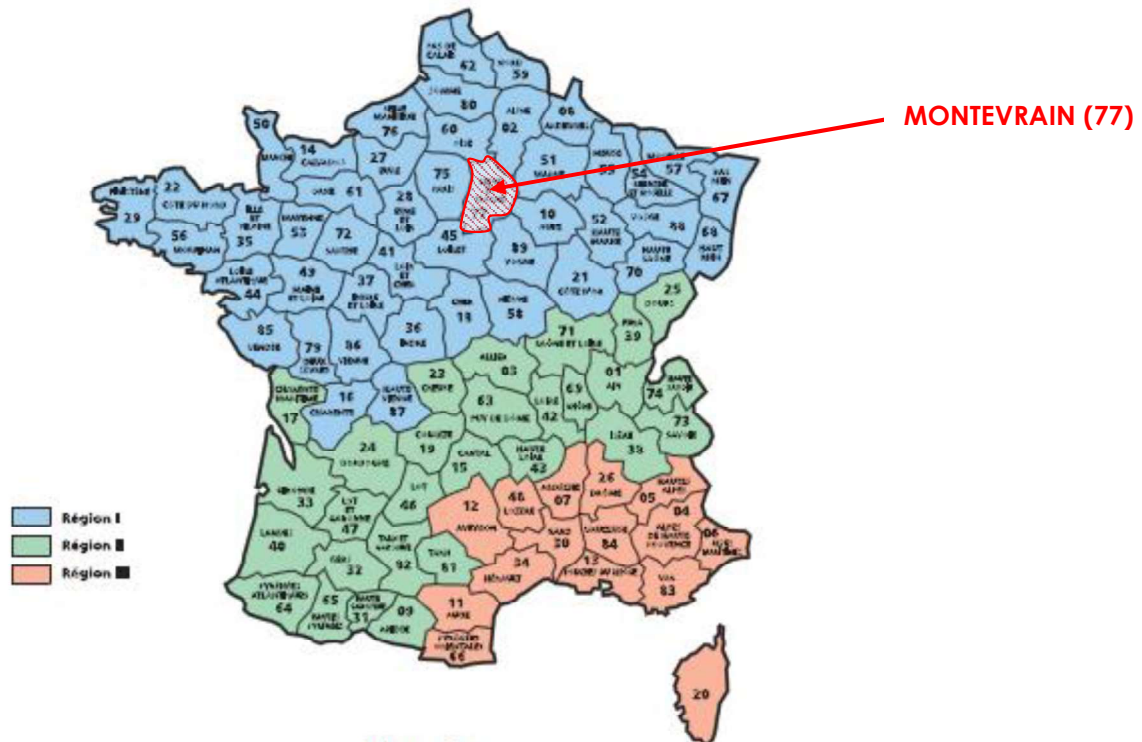


Figure 3 :
Carte des régions de pluviométrie homogène

D'après l'abaque Ab7 en annexe, on lit en ordonnée la valeur « ha mm » de la capacité spécifique de stockage :

$$ha = 32.5 \text{ mm}$$

On en déduit le volume utile de rétention sur une période de retour de 10 ans :

$$V = 10 * ha * Sa = 10 * 32.5 * 0.647 = 210.41 \text{ m}^3$$

On applique un coefficient de sécurité de 1.10, on en déduit le volume utile de rétention minimum du projet :

$$V = 232 \text{ m}^3$$

Caractéristiques des ouvrages :

Le réseau sera réalisé en tuyaux PVC de diamètres appropriés.

Les regards seront préfabriqués et munis de dispositifs de couronnement en fonte adapté à la zone d'implantation.

En amont des réseaux récoltant les eaux de voiries et du parc de stationnement, mise en place d'un séparateur hydrocarbure, selon les exigences réglementaires.

En aval, un régulateur de débit, limitera le débit de fuite de l'ouvrage à 2.1 l/s/ha, et sera implanté dans un regard spécifique.

Les débordements du bassin, suite à un évènement pluvieux exceptionnel ou un dysfonctionnement, se feront par une grille implantée en un point bas afin de pouvoir constater immédiatement le défaut de fonctionnement. Ce débordement se fera dans les espaces verts du projet et sera dirigé vers les exutoires par ruissellement de surfaces.

Mode constructif :

Le mode constructif du bassin de rétention est enterré.

Les volumes à stocker seront atteints par la mise en place de casier en matière plastique présentant un indice de vide de 95% et autorisant la mise en œuvre soit de voiries soit d'espaces verts au-dessus des ouvrages.

Le bassin sera réalisé en module « SAUL » (structure alvéolaire ultra légère) de la marque WAVIN, type Q-BIC ou équivalent.

ABAQUE Ab.7

EVALUATION DE LA CAPACITE SPECIFIQUE DE STOCKAGE DES BASSINS DE RETENUE

